

Jean-Claude Elfassi

Hervé Chabalier  
Agence Capa

Courrier recommandé avec AR

Boulogne le 26 octobre 2008

Monsieur,

Le 20 10 2008 vous m'avez invité à participer à un débat télévisé suite à la diffusion d'un documentaire sur la presse people.

Le 25 octobre à mon arrivée dans le studio d'enregistrement, David Pujadas, la rédactrice en chef de l'émission et vous-même êtes venu me voir pour m'annoncer que

-Laurence Piau rédactrice en chef de Closer refusait que je sois présent sur le plateau en même temps qu'elle

- refusait de débattre avec moi

- ne souhaitait pas que je donne mon point de vue sur le reportage diffusé qui concernait en grande partie la rédaction du magazine Closer.

En conséquence vous m'avez proposé d'intervenir en deuxième partie d'émission après son départ. N'acceptant pas le diktat de Laurence Piau j'ai refusé votre proposition et vous ai formulé mon intention de quitter le plateau. Vous vous êtes alors engagé à me laisser libre de m'exprimer sur le « système Closer » que je connais très bien et de produire des documents. Lorsque je suis rentré sur le plateau en milieu de débat, Laurence Piau est sorti, mes documents ont été « confisqués », et je n'ai pas eu la possibilité ni le temps de m'exprimer sur le documentaire.

En effet, mon intervention a été très courte, les deux seules fois où j'ai abordé le « système Closer » j'ai été interrompu et vous avez donné la parole aux autres invités. Je récupérais le droit de m'exprimer qu'une fois le sujet changé.

Le documentaire a été essentiellement tourné sur le magazine Closer et son fonctionnement déloyal envers ses concurrents (Plagiat, diffusion de fausses informations, vols d'informations), hors vous laissez entendre que ce fonctionnement malhonnête est le propre de toute la presse people.

N'ayant pas de contradicteur sérieux Laurence Piau a d'ailleurs pris grand soin de généraliser ses propos et de parler au nom de la presse people.

Depuis 23 ans que je suis journaliste, j'ai collaboré avec pratiquement toutes les rédactions de France et je n'ai jamais vu un fonctionnement aussi abject que celui du magazine Closer .

Il est malhonnête de faire croire que toute la presse people fonctionne selon les principes de Closer et Ici Paris.

J'ai participé à une cinquantaine d'émissions TV et radio, j'ai toujours eu la faculté de m'exprimer librement (sauf une fois Delarue ça se discute France 2 encore France 2).

Je suis surpris et écoeuré de la façon dont ce débat a été mené. Pourquoi avoir accepté les conditions de Laurence Piau ?

En conséquence, je ne veux pas donner ma caution à une émission qui pratique la censure, je m'oppose formellement à la diffusion d'une interview dans laquelle je n'ai pas pu m'exprimer librement.

Je vous rappelle que je n'ai signé aucune autorisation de diffusion à l'issue de mon intervention.

Si sous huitaine je n'ai pas votre confirmation écrite du retrait de cette séquence, je demanderai à mon avocate Maître Bureau-Merlet de vous assigner devant le tribunal compétent.